

Sur les traces de Cathelineau à Jallais



Visorando



Randonnée n°2521097

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

À travers des chemins de bocage et des chemins ouverts, vous découvrirez ce paysage vallonné typique des Mauges. Des vues s'ouvriront vers de vastes étendues agricoles, modelées par les vallées et les coteaux. Les

chemins creux vous envelopperont de leurs tonnelles végétales, vous offrant une sensation d'intimité et de calme.

Des bâtisses de pierres et d'anciennes fermes bordent également le sentier. À plusieurs reprises vous aurez l'occasion de traverser l'Èvre et ses affluents.

Durée :	5h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	16.6km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	103m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	99m		
Point haut :	104m	Commune :	Jallais (49510)
Point bas :	65m		



Description

Circuit balisé en Violet tout le long

(D/A) Quittez la Place de la Mairie en la gardant sur la gauche, tournez à droite dans la Rue Chantemerle pour rejoindre la Rue Michel Meleux, prolongée par l'Avenue Chaperonnière. Passez devant la Poste à gauche puis longez la Place du Maréchal Foch.

(1) Prendre à gauche la route d'Andrézé juste avant la D756, puis encore à gauche 200m plus loin vers La Petite Rivière. Continuez tout droit pendant environ 300m pour prendre le premier chemin de terre qui part vers la droite. Une fois arrivé au bout, tournez à gauche sur la D91 et empruntez le pont.

(2) Virez dans la première route à droite après le pont puis continuez jusqu'à la Croix du Pont d'Èvre. À l'intersection en Y, prenez à droite pour laisser la croix à votre gauche. Poursuivez tout droit jusqu'à la Bahourdière. Cheminez par le sentier de terre jusqu'à l'intersection 200m plus loin.

(3) Tournez à droite pour passer de l'autre côté du ruisseau, rejoignez une route dans un virage et poursuivez dans la même direction jusqu'au croisement de 4 routes.

(4) Tournez droite. Vous apercevrez bientôt le manoir de la Chaudronnière.

(5) Arrivé à son niveau, prenez à gauche le chemin creux et poursuivez-le tout droit en laissant le chemin qui part à droite.

(6) Arrivé à la route goudronnée, tournez à gauche pour emprunter le pont jusqu'à revenir au croisement de Champbeau précédemment emprunté.

(4) Obliquez cette fois à droite sur environ 200m puis virez dans le chemin de terre à droite.

(7) À l'intersection avec la D91, continuez tout droit en traversant **avec prudence** la route. Dépassez le lieu-dit l'Homme et continuez tout droit jusqu'à l'intersection suivante.

(8) Tournez à droite pour aller à l'Étang de la Coudraie. Faites en le tour en le gardant sur votre droite et revenez à l'intersection.

(8) Empruntez le chemin creux en face. Au bout du chemin, tournez à droite le long de la haie juste avant les habitations.

(9) Traversez un ruisseau, puis remontez en face, le chemin tourne à 90° à droite et rejoint un autre chemin.

Points de passages

- D/A Place de la Mairie**
N 47.195515° / O 0.867385° - alt. 81m - km 0
- 1 Direction Andrézé**
N 47.197885° / O 0.878425° - alt. 82m - km 0.92
- 2 Pont de l' > - Èvre (rivière)**
N 47.192541° / O 0.890817° - alt. 65m - km 2.54
- 3 Traverser le ruisseau**
N 47.191799° / O 0.908493° - alt. 72m - km 4
- 4 Carrefour de la boucle**
N 47.191003° / O 0.918615° - alt. 91m - km 4.79
- 5 Manoir de la Chaudronnière**
N 47.197127° / O 0.929623° - alt. 71m - km 5.96
- 6 Route goudronnée**
N 47.190431° / O 0.929151° - alt. 75m - km 6.73
- 7 Traversée de la D91 I**
N 47.184637° / O 0.916437° - alt. 98m - km 8.37
- 8 Croisement**
N 47.177283° / O 0.915855° - alt. 102m - km 10.88
- 9 Ruisseau**
N 47.184271° / O 0.906804° - alt. 85m - km 12.16
- 10 Bifurcation à gauche**
N 47.184173° / O 0.900161° - alt. 100m - km 12.82
- D/A Place de la Mairie**
N 47.195515° / O 0.867364° - alt. 81m - km 16.6

(10) Prendre à gauche pour rejoindre la Geogerie, continuer tout droit sur la D91.

(2) Franchir le pont Napoléon ou Pont d'Èvre et tourner à droite pour rejoindre le point de départ en revenant sur ses pas (D/A).

Informations pratiques

Ce parcours permet d'aller à la rencontre d'éléments patrimoniaux tels que la grande Église de Notre-Dame de Jallais, le pont de la croix, le manoir de la Chaperonnière témoin d'un des derniers épisodes des Guerres de Vendée.

Vous découvrirez ainsi la boisée qui l'accompagne et serez guidé par les clapotis de l'eau.

Circuit balisé en Violet tout le long

A proximité

Jacques Cathelineau : Né au Pin-en-Mauges le 5 janvier 1759, surnommé "le Saint de l'Anjou", il est voiturier-colporteur. Ce métier explique l'influence qu'il eut dans toutes les Mauges qu'il parcourait pour son commerce. Homme de foi vive, chrétien convaincu et entraînant, J. Cathelineau n'accepta pas la politique antireligieuse de la Révolution. Le 13 mars 1793, J. Cathelineau donne dans les Mauges le signal de l'insurrection. Il part avec 28 compagnons du Pin dont 8 sont de sa famille. Le 22 avril 1793, Cathelineau attaque de front le pont de l'Èvre. En même temps, il fait passer la rivière sur des planches, au dessus et au dessous de la ville de Beaupréau. Débordés sur leur droite et leur gauche, les troupes républicaines battent en retraite. Cathelineau les poursuit jusqu'à Chalonnes où elles repassent la Loire. Le 12 juin 1793, il est fait généralissime. Cathelineau blessé à Nantes le 29 juin est transporté à Saint-Florent le Vieil où il meurt le 14 juillet 1793. L'immense mérite de Cathelineau, c'est d'avoir grandement contribué à rendre à la religieuse Vendée et à la France entière liberté du culte catholique.

Manoir de la Chaperonnière : antique manoir qui tient son nom de la famille Chaperon qui l'a construit 1477. La bâtisse actuelle, une belle gentilhommière, fut construite au 17^{ème} siècle et est une des rares à avoir survécu aux guerres de Vendée. C'est ici que fut tué en 1832 Jacques Cathelineau, fils du Généralissime des Armées Vendéennes

Ripsisylve : Végétaux des bords de cours d'eau, le plus souvent arborée

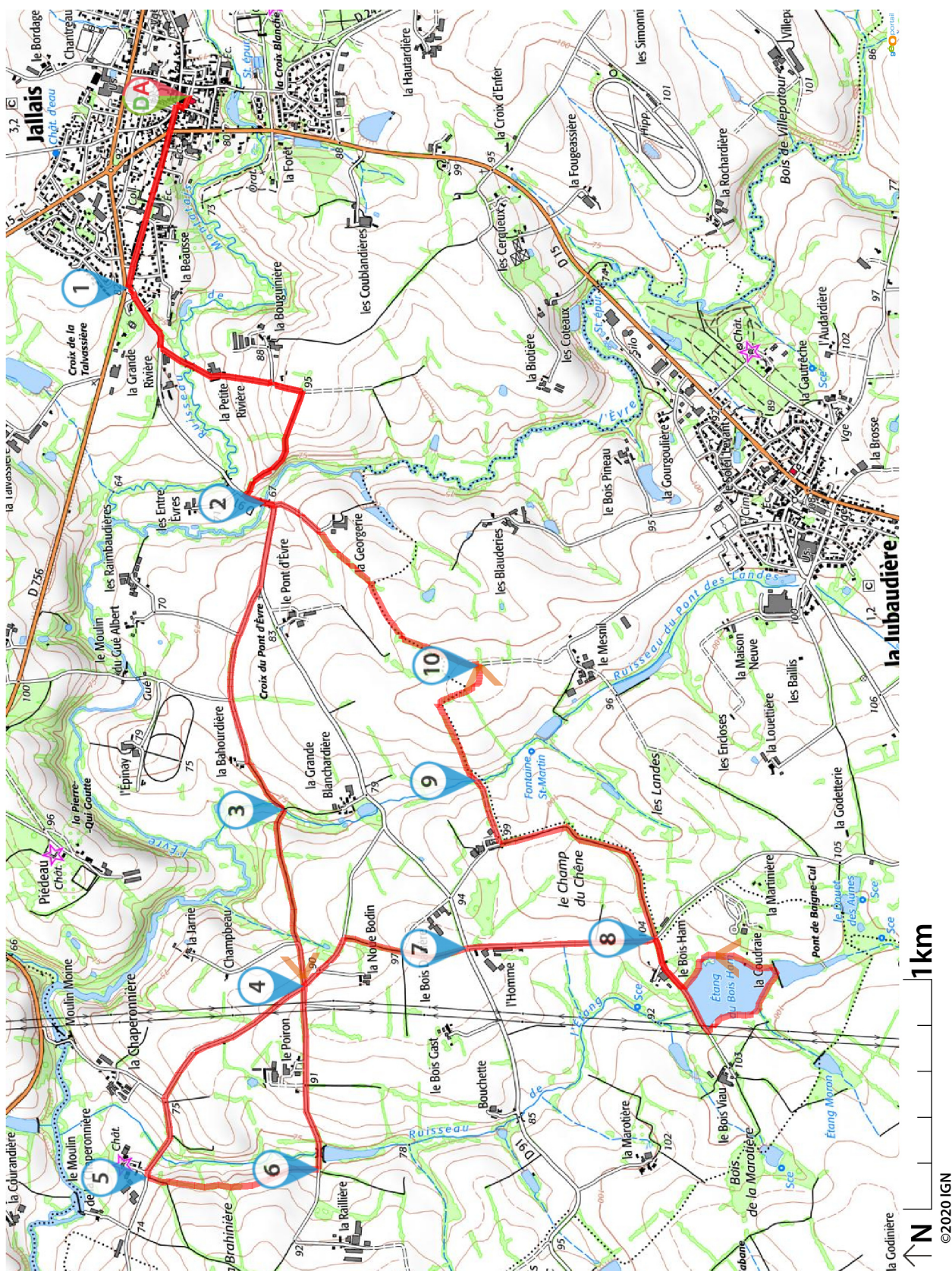
Le Pont de d'Èvre : Plus beau pont sur cette rivière après celui de Bohardy à Montrevault

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-traces-de-cathelineau-a-jallais/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.